



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 73267

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la profession de permanencier auxiliaire de régulation médicale. Ce sont les personnes chargées de faire face aux appels des personnes malades ou accidentées pour les transmettre aux médecins régulateurs. Il s'agit de la chaîne de secours du centre 15, des SAMU. A ces tâches se sont ajoutés l'envoi des moyens de secours, la recherche de services spécialisés, le radioguidage des équipes... Cette profession connaît des situations d'emplois et de rémunérations diverses du fait de l'absence de statut. Le collectif des permanenciers des SAMU de l'AP-HP demande la reconnaissance d'un statut paramédical dans la catégorie B active, avec la redéfinition claire de cet emploi, la création d'un diplôme à baccalauréat plus deux années d'études, la possibilité de passerelles vers d'autres postes dans les secteurs hospitaliers. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement au sujet des revendications des permanenciers auxiliaires de la régulation médicale.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73267

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1035